

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT

Séance du 05/12/2022

L'an deux mil vingt deux, le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain FOUBERT

Date de convocation 25/11/2022

Étaient présents : Sylvain FOUBERT, Annie LEPLOMB, Guillaume LAMBERT, Arnaud SAVOYE, Guillaume DEMARET, Fabrice MACQUART, Catherine PRUNIER, Jean-Louis PILARD, Viridiana MARONET, Katia MAUPIN, Murielle DEAUBONNE, Fabrice COFFINIER

Absent : François PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Fabrice COFFINIER

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

COMPTE RENDU

Le PV du 24 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION : aménagement du centre-bourg

Madame Leplomb présente le projet d'aménagement du centre-bourg pour la sécurisation des abords de l'école. Le projet initial a été revu suite à la commission travaux du 12 novembre 2022 .

Le projet établi par le service voirie de la CABS prévoit

- L'élargissement du trottoir cheminement mairie/école avec barrières de protection.
- Création d'un trottoir (et plots pour éviter les stationnements gênants) devant l'église et pose de pavés
- Changement de priorité pour les véhicules venant de la rue de l'église: panneau de « cédez le passage à la circulation venant en sens inverse », et « sens interdit » aux horaires d'entrée et sortie d'école.
- Cheminement piétons école/mairie/parking/rue de l'église
- Aménagement paysager et création de 5 places de parking
- Etanchéité des murs de sous bassement de l'église à revoir avec l'entreprise.

M Pilard et M Savoye souhaitent l'ajout d'un stop rue de l'église avant de s'engager dans la rue devant l'église.

Le plan de financement pourrait être le suivant

Coût total du projet (tarif 2022) : 75034.61 € HT

20% subvention de la CABS : 15 006.92€

25% subvention du Conseil départemental : 18 758.65€

Reste à charge pour la commune : 41 269.04€

Mme Prunier et M Pilard ont le sentiment que le montant du devis est trop élevé ;
M Lambert précise que, par le passé, l'entrée et la sortie des élèves se faisaient rue de l'épinette, que celles-ci étaient plus sécurisantes. M Lambert et M Savoye évoquent la possibilité de transformer le sas actuel en ouvrant celui-ci via 2 doubles portes normalisées et de créer un parking sur le terrain rue de l'épinette. M Coffinier précise que nous n'avons plus la compétence scolaire pour effectuer les travaux de l'école et qu'il faut demander les autorisations à la CABS ;

M Coffinier précise que le plan actuel correspond en tout point à nos attentes car nous sécurisons le passage des piétons, nous créons des places de parking et un espace végétalisé. En créant un parvis devant l'église nous valorisons notre patrimoine. En agrandissant le trottoir de la mairie et en prolongeant celui de l'église nous sécurisons le déplacement des piétons.

Mme Prunier spécifie que pour empêcher le stationnement dangereux des véhicules devant l'école sur les bandes jaunes nous devons faire usage de la verbalisation.

M Pilard déplore que nous devons toujours prendre des décisions à la hâte.

M Foubert et Mme Leplomb stipulent que la date butoir pour faire les demandes de subventions est le 30 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à 11 voix pour et 1 contre (Guillaume LAMBERT) à Monsieur le Maire-Adjoint d'engager les demandes de subventions pour financer les travaux d'aménagement de centre-bourg et en parallèle de contacter la CABS pour modifier l'entrée de l'école.

DIVERS

Toiture chapelle Monflières : travaux effectués. M Pilard demande d'en informer l'association des amis de la chapelle de Monflières. M Foubert ajoute que l'entreprise a également réparé une infiltration au niveau du sas d'entrée de la mairie.

Décorations de Noël : pose de la guirlande lumineuse à la mairie, de la Colombe sur l'église et des sapins en bois cette semaine.

Un concours de maisons décorées remplace le concours de maisons illuminées : organisation par Mme Maronet. Le jury passera cette année en journée.

Bois Enclos Picard : ce bois étant utilisé une fois par an lors de la chasse aux œufs et demandant un entretien d'élagage, Mme Leplomb a étudié la possibilité de le mettre en vente. Estimation de la parcelle faite par Maître Trotier entre 3500€ et 4000€. Au vu de la faible estimation le conseil municipal est plus favorable à le garder et voir pour l'utiliser pour d'autres occasions.

Atelier Souffleur de verre : beaucoup de craintes sur l'aboutissement du projet. Le conseil décide d'ouvrir la mise en location.

Colis des aînés : distribution le samedi 17 décembre à partir de 10h

Vœux du Maire : vendredi 6 janvier 2023 à 19h

Délestage : Une communication sera faite pour recenser les personnes vulnérables.

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité Mme Leplomb fait part que cette équipe, qui dépend du Pôle de psychiatrie du C.H. d'Abbeville, se déploie et offre ses services depuis mai 2022 au sein d'Abbeville et maintenant au sein de l'ensemble du territoire de la C.A.B.S.

Mars Bleu (mois de promotion du dépistage du cancer colorectal) Mme Prunier fait part que le service santé propose à Bellancourt de participer à Mars Bleu sur le même principe qu'Octobre Rose.

Téléthon 2022 : une quinzaine de personnes ont participé au rallye touristique organisé par le comité des fêtes : 220€ de dons collectés.

La séance est levée à 20h58.